

**Etaient présents pour l'administration :**

Mme Claudine MESCLON, sous-directrice des métiers et des carrières au Secrétariat Général présidait la CAP ; Mme Sonia TAHIRI, chargée de mission des corps scientifiques (DGP) ; M. Jean-François CHANAL, chargé de mission au service du livre et de la lecture (DGMIC) ; M. Benoît PROUVOST, chef du bureau des affaires générales (DGCA) ; M. Hervé DELMARE, délégué auprès du directeur chargé des Archives de France (SIAF) ; Mme Marie-Anne GUICHARD-LE BAIL chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, M. Laurent BORDENAVE, adjoint au chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement ; Mmes Sylvie MARZELLE et Myriam LEIBNITZ, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires.

**Pour les représentants du personnel :**

M. Pedro CARRASQUEDO, Mme Isabelle FOUCHER, Marie-Noëlle LEBLANC, vos représentants pour la CGT ; Mme Marie France CARDONNA et M. Alain PREVET pour la CFDT, Mme Catherine GIRAUDON-LAHBAIRI pour le SNAC-FSU.

***1 Approbation du P.V. de la séance de la CAP du 15 octobre 2013***

Le p.v. de la séance de la CAP du 15 octobre 2013 a été approuvé. L'approbation de celui de la CAP du 26 juin 2014 a dû être reportée à la prochaine CAP car il ne nous avait été remis que quelques jours avant la CAP.

***2 Validation de la liste de l'examen professionnel de chargé d'études documentaires principal au titre de l'année 2014***

La liste est approuvée à l'unanimité.

Mesdames BAGUELIN, BIZIEN, CASGRAIN, CHICHE (BADIE MORIRI), GAUTIER (LE BASTARD), HEISER, PIERNAS, REMY et ROUAIX ainsi que Messieurs BAUDIN et BOURJEOIS ont été admis chargés d'études documentaires principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

Nous tenons à cette occasion à relayer le mécontentement d'une partie de nos collègues recalés à cet examen alors même que leur carrière et leurs compétences sont reconnues et qui, au bout du 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> passage à l'examen, doivent répondre à des questions pathétiques du jury : « *Avez-vous des pratiques culturelles ?* " *Quel film avez-vous vu dernièrement ?* », sans rapport avec leur expérience professionnelle. Ce genre de questions peut se comprendre lors d'un concours mais pas lors d'un examen professionnel. Nombreux sont ceux qui nous déclarent ne plus vouloir en conséquence se présenter à cet examen.

***3 Examen des titularisations dans le corps***

M. Mickaël COURTILLER (DRAC Picardie)

Mme Aurélie VERTU (AD Paris)

Mme Delphine PESCHARD (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine)

Mme Christine BONGART (DRAC Lorraine)

Mme Lucile PIERRET (Archives nationales, Pierrefitte)

Mme Danièle CHARD-HUTCHINSON (AD Morbihan)

La liste complémentaire du concours est désormais épuisée.

Par ailleurs, nous rappelons à tous nos collègues qu'en cas d'un allongement de la durée du stage pour congés (maladie, maternité), cela n'affecte pas la date effective de titularisation qui intervient un an après la date de recrutement.

#### ***4 Examen des demandes de mouvements***

En préalable, il nous faut souligner une nouvelle fois les effets désastreux de l'austérité budgétaire imposée à notre ministère.

A notre demande, nous a été communiquée la liste des mouvements par détachement ou intégration directe (dans les cas des archives départementales) de collègues de la fonction publique territoriale ou d'un autre ministère (y compris de l'Education nationale) qui ne sont toujours pas été effectifs à ce jour, faute de « *priorisation au Comité ministériel des Ressources Humaines* », alors même qu'ils ont fait l'objectif d'un vote favorable en CAP de la part des représentants du personnel et de l'administration.

Voici la liste des collègues en attente depuis un an et demi, un an ou six mois et celle des services dont le poste de CHED reste vacant, faute de poste budgétaire pour asseoir cette arrivée :

- depuis la CAP du 25 juin 2013, Mme Cécile BAETENS, en poste à la médiathèque municipale de Carros, n'est toujours pas affectée au Musée Chagall !!!
- depuis la CAP du 15 octobre 2013, M. Cédric GOURJAULT, du Ministère de l'Education nationale, de même que Mme Sophie PERREIRA, en poste à la ville d'Argenteuil n'ont toujours pas affectés respectivement aux AD de la Creuse et aux AD de Paris.
- depuis la CAP du 26 juin 2014, Mme Marjolaine PEREZ, en poste au Conseil Général de l'Oise, MM. Rabah DJOUADOU et Vivien CANIVENQ, de l'Education nationale ainsi que Mme Michèle GALDEMAR, en poste au Conseil général du Val-de-Marne, n'ont toujours pas été affectés respectivement aux AD des Landes, à celles des Bouches-du-Rhône, à celles de la Côte d'Or et au musée Guimet.

Quel peu de considération pour la vie professionnelle, personnelle et familiale de nos collègues de la fonction publique territoriale ou d'autres ministères qui est ainsi suspendue, mise en attente ! Quelle politique indigne de la fonction publique avec des services en sous-effectif, bloqués dans cette situation alors que peut-être des collègues du corps des CHED nouvellement recrutés ou des anciens, intéressés par ces postes, seraient désireux d'y postuler ? N'est-ce pas un jeu de cache-misère que d'attribuer des postes à des candidats qui ne seront effectivement recrutés qu'un à deux ans plus tard ?

Vos représentants CGT ont vivement exprimé leur désaccord avec cette politique d'austérité et de pénurie. Néanmoins, encore une fois, dans le souci de ne pas défavoriser les agents postulants, nous avons émis des avis favorables aux nouveaux détachements entrants et aux intégrations directes.

#### **Mouvements par mutation (avec avis favorable de la CAP)**

Mme Anouchka VOGELE aux AD de l'Indre

#### **Mouvements par détachement ou intégration directe dans le cas des mises à disposition dans les Archives départementales ( avec avis favorable de la CAP)**

M. Lionel ADAGAS aux AD de l'Ardèche, **sous réserve de priorisation du CMRH**

Mme Daisy SCANGA aux AD du Var, , **sous réserve de priorisation du CMRH**

M. Florian TAILLECOURS aux AD de Loire-Atlantique, **sous réserve de priorisation du CMRH**

Mme Anne-Sophie BESSERO aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

Mme Delphine MASSET aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, **sous réserve de priorisation du CMRH**

M. Fabien BORDELES aux Archives nationales d'outre-mer, **sous réserve de priorisation du CMRH**

Mme Fabienne TIRAN au MUCEM, **sous réserve de priorisation du CMRH**

M. Lionel BRITTEN au Musée d'Orsay, **sous réserve de priorisation du CMRH**

Mme Guillemette HYBOIS à l'ENSA de Nice

Mme Muriel GALLON à l'ENSBA

Mme Nadège FAVERGEON à la DRAC Corse

#### **Changements d'affectation (pour information de la CAP, un seul candidat et pas de changement de résidence administrative)**

Mme Anne-Solange SIRET à l'ENSAD

Comme nous l'avons fait remarquer en séance, il semble qu'il soit plus facile d'être détaché à la DGCA ou

dans les DRAC qui sembleraient à première vue disposer de plus de postes budgétaires pour asseoir les détachements entrants que l'énorme DGP.

Nous avons dénoncé le fait que souvent plusieurs candidats semblaient avoir postulé sur un emploi alors qu'ils n'apparaissaient pas dans les tableaux : l'administration nous a répondu qu'ils avaient candidaté hors délai. Nous avons indiqué que la durée de validité des avis, un mois désormais (et pas un jour de plus si l'administration trouve chaussure à son pied), ne nous semble pas adéquat.

Nous avons insisté en particulier sur le cas des postes du Mucem et d'Orsay qui avaient été présentés à la dernière CAP. Ils avaient alors été retirés alors même que des collègues avaient postulé : les raisons alléguées avaient été que l'ensemble des candidats n'avait pu être reçu. Ces postes devaient donc faire l'objet d'une nouvelle publication et d'un report à cette CAP, tout en gardant le même numéro BIEP. Ne retrouvant lors de cette CAP aucun des candidats ayant postulé précédemment mais seulement des candidats nouveaux uniques pour chaque poste, nous nous sommes étonnés. On nous a assuré que les anciens candidats avaient tous été prévenus qu'ils devaient re-postuler. Nous ne disposons à ce jour d'aucun moyen pour vérifier ces différents problèmes.

Ce que nous constatons en revanche c'est qu'entre candidats ayant postulé hors délais et candidats ayant postulé dans les délais mais qui ne sont plus présents dans les listes lors d'une re-publication du poste, il ne nous reste dans l'extrême majorité des cas qu' à choisir le candidat unique, arrivant par voie de détachement que nous présente l'administration.

C'est pourquoi nous avons réaffirmé notre souhait de revenir à la durée de validité de 6 mois, seule à même de coordonner durée des avis de vacances et tenue semestrielle des CAP. Ce fonctionnement nous semble essentiel pour favoriser la transparence, l'équité et les droits de nos collègues.

### ***5 Examen des demandes de détachement dans le corps***

Les demandes de détachement qui avaient été examinées au moment des demandes de mouvements ont été approuvées par la CAP.

### ***6 Examen des demandes d'intégration directe dans le corps (mise à disposition dans les Archives départementales)***

Les demandes d'intégration directe qui avaient été examinées au moment des demandes de mouvements ont été approuvées par la CAP.

### ***7 Demande de révision du compte-rendu d'entretien professionnel***

La demande d'un collègue en poste aux Archives nationales, site de Fontainebleau a été examinée. Compte-tenu de la grande valeur professionnelle de l'agent, de la reconnaissance renouvelée de ses compétences et de sa carrière par les directions successives du site, la CAP a estimé que deux paragraphes pouvant lui porter préjudice devaient être réécrits afin de mentionner des faits objectifs et non des jugements de valeur. A cette occasion, vos représentants CGT ont évoqué le contexte si difficile du site des Archives nationales de Fontainebleau depuis de nombreuses années et plus particulièrement les six derniers mois.

### ***8 Examen d'un refus d'une demande de congé de formation***

Encore une fois, ce refus de formation a été justifié par le responsable en raison des nécessités de service. L'agent pourra-t-il jamais obtenir une formation, aucun report n'étant envisagé dans la réponse négative de ses supérieurs hiérarchiques ? L'ensemble des représentants du personnel a donc voté contre ce refus de formation.

### ***9 Demande de disponibilité pour études et recherches***

Une demande de disponibilité pour études et recherches a été présentée à la CAP pour information.

### ***10 Questions diverses***

#### **Situation de souffrance au travail de collègues CHED en poste dans les Archives départementales**

Suite à la demande de la CGT lors de la précédente CAP, plusieurs collègues mis à disposition dans les Archives départementales ont pu être entendus par M. Hervé Delmare, délégué auprès du directeur chargé des Archives de France et Mme Marie-Anne Guichard-Le Bail, chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement au Secrétariat Général du ministère.

Cette première écoute a été essentielle pour nos collègues, compte-tenu de leur isolement et de leur souffrance. C'est un premier pas essentiel mais ce n'est malheureusement pas suffisant. Nos collègues attendent des mesures concrètes et une véritable reconnaissance. Les raisons des situations de souffrance au travail ne doivent pas être éludées et les préjudices subis doivent être réparés.

#### **Prochaine CAP**

Elle aura lieu après les élections professionnelles du 4 décembre 2014, soit probablement en début d'année 2015. Il vous reste donc à renouveler votre soutien à vos élus CGT qui continueront à vous fournir information, écoute et soutien lors de leur prochain mandat.

**Dernière minute (le 17 octobre 2014)** : l'administration nous informe que, contrairement à ce qui nous avait été répondu en séance suite à nos légitimes interrogations, deux (voire trois) candidats supplémentaires étaient en fait candidats au poste du musée d'Orsay et que l'avis de la CAP est donc caduc.

La gestion opaque des établissements publics doit cesser ! Le Secrétariat général et la DGP doivent imposer transparence, information et respect des procédures statutaires aux établissements publics ! Nous mettons dès à présent tout en œuvre de notre côté pour imposer ces critères à l'administration (durée de validité fixe des avis de vacances, arrêt des demandes de mouvements au plus tard huit jours avant la CAP afin de pouvoir nous renseigner...).

En tout état de cause, nous vous conseillons de nous envoyer copie de toutes vos demandes de mouvements afin que nous en soyons informés et puissions au moins vérifier qu'elles figurent bien dans le tableau des mouvements fourni avant la CAP.

**Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :**

**Chargé d'études documentaires :**

Titulaire - Pedro Carrasquedo (Château de Pau) : 06 18 28 54 40

[pedro.carrasquedo@sfr.fr](mailto:pedro.carrasquedo@sfr.fr)

Suppléant - Jean Davoigneau (DGP - MIGPC) : 01 40 15 76 08

[jean.davoigneau@culture.gouv.fr](mailto:jean.davoigneau@culture.gouv.fr)

**Chargé d'études documentaires principal de 2<sup>e</sup> classe :**

Titulaire - Isabelle Foucher (Archives nationales Paris) : 01 40 27 60 03

[isabelle.foucher@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.foucher@culture.gouv.fr)

Suppléant - Jean-Christophe Ton-That (Musée national du Moyen Age) : 01 53 73 78 09

[jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr)

**Chargé d'études documentaires principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Titulaire - Marie-Noëlle Leblanc (Archives nationales Fontainebleau) : 01 64 31 73 67

[marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr](mailto:marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr)

Suppléante - Mireille Lamouroux (CDDP Val-de-Marne)

[mireille.lamouroux@ac-creteil.fr](mailto:mireille.lamouroux@ac-creteil.fr)